



Amiens, le 4 juin 2018

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Inspectrice de l'Éducation  
Nationale Adjointe à l'Inspecteur  
d'Académie  
Directeur académique des  
services de l'Éducation nationale  
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe  
Affaire suivie par  
Dominique Maire

Téléphone  
03 22 71 25 01  
Fax  
03 22 71 25 13  
Mél.

len80.adjoint@ac-amiens.fr

SG / DSDEN80  
L18-65  
Affaire suivie par  
Fabrice Décle

Téléphone  
03 22 71 25 50  
Fax  
03 22 71 25 13  
Mél.

ce.dsden80@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Objet :** Projet d'école 2018-2021  
**Référence :** Circulaire en date du 26 mars 2018

Dans le cadre des opérations relatives à l'élaboration du projet d'école, je vous ai adressé en annexe de ma circulaire visée en référence plusieurs documents constitutifs du projet.

La division de l'évaluation, de la prospective et du pilotage (DEPP) va tout prochainement vous adresser, via l'application SPHYNX, les documents suivants :

- le tableau de bord

Vous devrez renseigner les indicateurs récapitulés dans ce tableau pour l'année scolaire 2017/2018. La possibilité vous est offerte d'ajouter des indicateurs propres au contexte spécifique de l'école.

Les rubriques du tableau de bord devront être renseignées pour le 30 juin 2018 délai de rigueur. Une notice explicative de saisie sera jointe à l'appui du tableau de bord.

- la structure pédagogique de l'école

Elle devra être renseignée pour l'année scolaire 2018/2019 dès qu'elle sera connue. En tout état de cause, la structure pédagogique de l'école devra être saisie à partir de l'application le 1<sup>er</sup> octobre 2018 au plus tard.

La mise à disposition de la version numérisée du projet d'école se fera en plusieurs temps à compter de la prochaine rentrée scolaire. La livraison des fonctionnalités du projet est prévue comme suit :

- le diagnostic et les axes retenus pour le projet 2018-2019 (pages 6 et 7 du projet) : début octobre 2018 ;
- les fiches actions (pages 8 et 9 du projet) : début novembre 2018 ;

Ces rubriques devront être renseignées pour le 15 décembre 2018 au plus tard ;

- le bilan du précédent projet d'école, les perspectives 2018/2019 et le bilan des actions annuelles du projet en cours (pages 10 à 12 du projet) seront disponibles au cours du premier trimestre 2019.

Ces rubriques devront être renseignées pour le 30 juin 2019 au plus tard.

L'aide à la rédaction du projet sera quant à elle livrée au fur et à mesure.



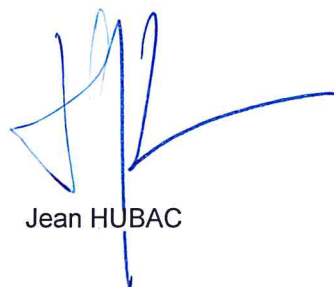
2/2

Au regard de ces éléments, le calendrier initial des opérations est modifié comme suit :

Envoi du projet d'école en version papier adressée à l'IEN de la circonscription par voie électronique : **20 juin 2018.**

Date limite de validation par l'IEN : **6 juillet 2018.**

Mise en œuvre du projet après présentation au premier conseil d'école : rentrée scolaire 2018.



Jean HUBAC